

N° 13

OBJET :

Modification de la délibération n°3
du 24 juin 2019, fixant la liste des
emplois pour lesquels un logement
de fonction peut être attribué et
conditions d'occupation de ces
logements

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué
le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence
de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, Mme
DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M.
GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI (*jusqu'à 23h00*), Mme
CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-
RADUTA, Mme DARROUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM,
M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme SOUMAT.....Procuration à M. SAURAY
M. GALLIMIDI (*à partir de 23h00*).....Procuration à M. BRIANCHON
M. CUSMANO.....Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme GROSJEAN.....Procuration à M. ARNOULT
M. GELLER.....Procuration à M. DALOYAU
M. TAYBI.....Procuration à Mme ANGELO
Mme PHILIPPON
M. ZUILL.....Procuration à M. ESKENAZI

Absents

M. AVEAUX
M. RAUMEL
Mme PEGARD-BAECHEL
Mme BONNET-CHAMBON

Secrétaire de séance :

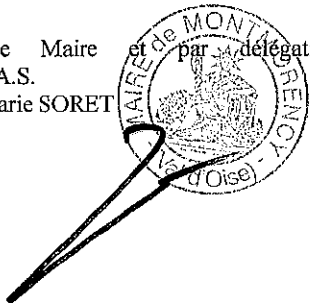
Michèle NOACHOVITCH

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 8 AVR. 2024

Publiée le : - 9 AVR. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 9 AVR. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai
de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville,
cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY

Service Urbanisme, aménagement et développement du territoire
AT/MG/MR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

DELIBERATION N°13

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°3 DU 24 JUIN 2019 FIXANT LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE ET CONDITIONS D'OCCUPATION DE CES LOGEMENTS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-3 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°3 du 24 juin 2019 fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué et conditions d'occupation de ces logements,

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité concernée, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois,

Considérant la demande de départ en retraite du coordinateur des équipements sportifs, occupant un logement de fonction situé au 28 rue de Groslay, à Montmorency, prévue courant de l'année 2024,

Considérant qu'il convient en conséquence de sortir ce logement de la liste des logements de fonction,

Considérant que l'agent au poste de coordinateur des équipements sportifs qui prendra ses fonctions par la suite pourra se voir attribuer un logement de fonction situé au sein de l'établissement Pasteur, sis rue Jean Jacques Rousseau,

Considérant qu'il convient donc de modifier la délibération n°3 du 24 juin 2019 en fonction des besoins de la Ville,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale du mardi 12 mars 2024,

VU la note de présentation et sur rapport de M. GUIRAUDET ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE le retrait de la liste des logements de fonction le bien suivant, lors du départ en retraite du

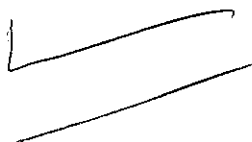
coordinateur des équipements sportifs :

Emploi	Adresse	Description du logement
Coordinateur des équipements sportifs	28 rue de Groslay 95 160 Montmorency	79 m ² 4 pièces

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous les actes se rapportant à cette décision ;

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Michèle NOACHOVITCH
Secrétaire de Séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

